

**Mairie de Loreux –
Compte-rendu du conseil municipal du 9 décembre 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le neuf décembre à 18 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 décembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Jacqueline ECHARD, Maire.

Présents : Mesdames Jacqueline ECHARD et Florence MAYER, et Messieurs Joël HÉRISSET, Joël BRETON, Tony CHARPENTIER, Pierre LECHKINE, Jean-Luc GILLET et M. Joël TASD'HOMME.

Absents/Excusés : Mme Jocelyne GERMAIN et M. Vincent DELATTRE

Procurations : Mme Jocelyne GERMAIN donne procuration à M. Joël BRETON

Et M. Vincent DELATTRE donne procuration à Mme Florence MAYER

Madame Florence MAYER a été élue Secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : 10

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers votants : 10

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal en date du 28 octobre 2019

**LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
SUR L'ANNÉE 2020**

Madame le Maire informe que jusqu'à l'adoption du budget prévisionnel 2020, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Soit pour la commune de Loreux :

Chapitre Article	libellé	BP 2018 + DM en €	1/4 BP 2018 +DMen €
chapitre 20	immobilisations incorporelles	2 000,00	500,00
chapitre 21	immobilisations corporelles	163 603,45	40 900,86
Chapitre 23	Immobilisation en cours	150 000,00	37 500,00
TOTAL		315 603,45	78 900,86

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser Madame Le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 78 900,86 €.**

LISTE DES BIENS MEUBLES IMPUTÉS EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2020

L'arrêté du 26 octobre 2001 fixe à 500 € TTC le seuil en dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés en section de fonctionnement.

Cependant, une liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature, quelle que soit la valeur unitaire, est publiée en annexe de l'arrêté nommé ci-dessus. Cette liste peut être complétée, chaque année, par l'assemblée délibérante, sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité.

La liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature devant faire l'objet d'une délibération cadre annuelle, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de dresser la liste comme telle :

I. - Administration et services généraux

1. Mobilier : **Fauteuil ergonomique**

2. Ameublement : **Rideaux de scène**

3. Bureautique, informatique, monétique :

Matériel de bureau : **calculatrice, massicot**

Matériel informatique : **disque dur externe**

5. Communication :

Matériel d'exposition, d'affichage et de signalétique : **panneaux, plaquettes et vitrines d'affichage**

Matériel de téléphonie, télésurveillance et téléalarme : **téléphone, caméra de surveillance**

7. Entretien, nettoyage : **matériel d'entretien, aspirateur**

VI. – Hébergement, hôtellerie, restauration

2. Restauration :

Equipement de la salle des animations : **percolateur ; chaises ; tables**

VII. - Voirie et réseaux divers

1. Installations de voirie : **barrières, panneaux de signalisation**

2. Matériel de voirie : **matériel de salage...**

3. Eclairage public, électricité : **luminaires**

VIII. - Services techniques, atelier et garage

1. Atelier : **matériel électroportatif, casque**

2. Garage : **outillage divers**

INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE PUBLIC CHARGÉ DES FONCTIONS DE RECEVEUR DES COLLECTIVITÉS

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années.

Après présentation du calcul de l'indemnité de conseil sur l'année 2019, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'attribuer à Monsieur ESPINOSA Manuel, Receveur, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.**

RÉVISION DU MONTANT DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNÉE 2020

Madame le Maire rappelle que le montant de la taxe d'assainissement collectif pour l'année 2019 était de 2€/m³.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De maintenir le montant de la taxe d'assainissement collectif à 2€/m³ pour l'année 2020**

RÉVISION DES TARIFS DE LA SALLE DES ANIMATIONS POUR L'ANNEE 2020

Madame le Maire rappelle le vote des tarifs 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs de location de la salle des animations pour l'année 2020 comme suit :

Location sans chauffage : - pour une journée : 200 €
- pour le week-end : 320 €

Location avec chauffage : - pour une journée : 260 €
- pour le week-end : 450 €

- Associations locales** :
- première location gratuite
 - A partir de la deuxième location :
 - la journée sans chauffage : 70 €
 - la journée avec chauffage : 95 €

Tarif horaire pour les locations de courte durée (jusqu'à 4 heures) avec une durée minimum de location de 2 heures :

- 15 € / heure sans chauffage
- 20 € / heure avec chauffage

Les habitants de Loreux auront une réduction de 40 % sur le prix de location, valable une seule fois dans l'année.

Matériel audio et vidéo :

- **Option de location du matériel pour les manifestations privées : 50 €**
Une réduction de 30% s'applique aux habitants de Loreux

Le montant de la caution s'élève à 1 500.00 € pour chaque réservation.

**RÉVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIÈRE
POUR L'ANNÉE 2020**

Madame le Maire donne lecture des tarifs de l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour l'année 2020 de conserver ces montants :

Emplacement cimetière :

Durée	Tarifs
concession pour 15 ans (2m ²)	50 €
concession pour 30 ans (2m ²)	80 €
concession pour 50 ans (2m ²)	100 €

Site cinéraire - emplacement cavurne :

Durée	Tarifs concession	Tarifs 1 ^{ère} acquisition	Total concession + 1 ^{ère} acquisition
15 ans	50 €	500 €	550 €
30 ans	80 €	500 €	580 €
50 ans	100 €	500 €	600 €

RÉVISION DES TARIFS DES CARTES DE PÊCHE 2020

Madame le Maire rappelle les tarifs des cartes de pêche pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De maintenir** les tarifs comme suit :

- **Carte de pêche à la journée : 5 €**
- **Carte de pêche annuelle : 50 €**

Décision modificative N°2 du budget primitif 2019 Du budget principal

Mme le Maire informe les membres présents qu'il est nécessaire de procéder à une modification du budget primitif 2019 du budget principal pour pouvoir régler la facture du contrat avec SEGILOG.

Elle propose les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D-203 : Frais d'études	1 500,00 €	
D-2051 Concessions et droits similaires		2 000,00 €
TOTAL D20	1 500,00 €	2 000,00 €
D-2183 : Matériel de bureau	500,00 €	
TOTAL D21	500,00 €	
Total investissement	2 000,00 €	2000,00 €

Après délibération, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, les modifications du budget primitif 2019 du budget principal comme exposées ci-dessus.

61ème TOUR DU LOIR ET CHER DU 15 AU 19 AVRIL 2020

Mme le Maire fait lecture d'un courrier de M. Didier Prévost, Vice-Président Délégué du Tour du Loir et Cher Sport Organisation, dans lequel il sollicite une autorisation de passage de la caravane publicitaire et de la course, accompagnée d'une demande de subvention d'organisation à hauteur de 0,12 € par habitant.

En effet, lors de la 4^{ème} étape qui aura son départ et son arrivée à Lamotte-Beuvron, la commune de Loreux sera traversée par la course cycliste le samedi 18 avril 2020 vers 13 h 00.

Aussi, un plan de positionnement a été fourni pour préciser l'emplacement des quatre signaleurs qui seront postés aux intersections de rues concernées par le passage des coureurs cyclistes.

Après délibération, le Conseil municipal , à l'unanimité :

- Autorise le passage du Tour du Loir-et-Cher sur la commune de Loreux le samedi 18 avril 2020
- Accepte le versement d'une subvention de **26,04 €** (0,12 € x 217) afin de participer aux frais d'organisation de la 4^{ème} étape du 61^{ème} Tour du Loir-et-Cher.

Questions diverses

- Etat des dépenses

Mme le maire présente la situation financière du budget principal et assainissement collectif, satisfaisante à ce jour.

- Locations de la salle des animations en 2019

Mme le Maire dresse le bilan positif des locations de la salle des animations qui s'élève approximativement à 8 000 € pour l'année 2019.

- Choix de devis pour l'achat de plaques de rues et numéros de maison

M. Joël Hérisset, Maire adjoint, précise que cet achat fait suite à la création de nouvelles dénominations de rues concernant l'adressage préconisé pour la distribution de la fibre optique.

Sur les 3 devis présentés, il a été retenu la proposition la moins disante de Signalétique Vendômoise de Naveil pour un montant de 1 809,30 € TTC.

Etat d'avancement des chantiers en cours :

- Le démarrage de l'installation de l'antenne pour la téléphonie mobile à Mainplet
- L'avancement rapide des travaux pour la mise en place de la fibre optique
- L'adressage étant terminé, un courrier sera adressé pour chaque habitation concernée par une nouvelle numérotation et appellation de rue.
- Concernant la demande de subvention auprès de l'Etat, un rendez vous a été fixé avec Mme la Sous-Préfète pour vérifier l'éligibilité des travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).
- La possibilité d'envisager un prêt à taux zéro à hauteur de 14 500 € auprès de la Caisse des Dépôts dans le cadre des travaux permettant une économie d'énergie.
- Le chemin de la Lucasière a été borné par le géomètre le 13 novembre dernier.
- Un devis a été remis à M. Joël Breton pour l'empoissonnement de l'étang communal pour la pêche de 2020.

Fin de séance : 19 h 10